

PROJET ASSOCIATIF

Les fondamentaux

2020-2024

AMICALE DU NID

*Accompagnement et insertion
des personnes en situation ou
en danger de prostitution*

PRÉVENTION
ET
SENSIBILISATION



ACCUEIL
ACCOMPAGNEMENT
HÉBERGEMENT



FORMATION
ET
RECHERCHE



*Fondée en 1946, association nationale
laïque à but non lucratif (loi de 1901),
reconnue d'intérêt général*

WWW.AMICALEDUNID.ORG

21, RUE DU CHATEAU D'EAU, 75010 PARIS
01 44 52 56 40
CONTACT@ADN-ASSO.ORG

VALEURS, PRINCIPES, ENGAGEMENTS 05

DES VALEURS ET DES PRINCIPES 05

DES ENGAGEMENTS CONCRÉTISÉS PAR DES ACTIONS 06

DES PRINCIPES D'ACTION SPÉCIFIQUES À L'ASSOCIATION 06

DES MISSIONS À DÉVELOPPER 07

ANALYSE DE LA PROSTITUTION 08

DÉFINITION DE LA PROSTITUTION 08

LA HIÉRARCHIE DES SEXES ET LA DOMINATION MASCULINE 09

L'EXPLOITATION DES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES 10

L'AUGMENTATION DE LA PROSTITUTION DES MINEUR·ES 10

LA CONSIDÉRATION DES PERSONNES COMME VICTIMES 11

POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE COHÉRENTE ET EFFECTIVE 12

VALEURS, PRINCIPES, ENGAGEMENTS

DES VALEURS ET DES PRINCIPES

L'Amicale du Nid est une association laïque, indépendante de tout parti et de toute organisation. Son engagement associatif s'inscrit dans les principes de liberté, d'égalité, de solidarité. Ses valeurs ne laissent la place ni à une conception moraliste restrictive et puritaine de la sexualité, ni à la complaisance vis-à-vis de toutes formes de violences sexistes.

Plus précisément ses principes sont :

- ▶ **Les principes abolitionnistes** sur lesquels est établie la convention internationale du 2 décembre 1949 ratifiée en 1960 par la France, ainsi que ceux de la loi du 13 avril 2016, à savoir la lutte contre le système prostitutionnel et la mise en œuvre d'un accompagnement des victimes vers la sortie de la prostitution.
- ▶ **Les principes républicains suivants** : l'égalité entre les femmes et les hommes, la non-patrimonialité du corps humain qui ne peut être considéré comme un bien ou une marchandise, et la dignité de la personne humaine visant à garantir son intégrité physique et psychologique contre toute atteinte extérieure.

C'est pourquoi l'Amicale du Nid :

- ▶ **Défend les Droits des femmes et peut donc se porter partie civile aux côtés des victimes.** Elle défend également les droits des enfants victimes de violences sexuelles et sexistes.
- ▶ **S'inscrit dans le refus de toute forme de discrimination, de racisme, de sexisme, d'homophobie et de transphobie.**
- ▶ **Considère que la prostitution est incompatible avec la dignité humaine, et incompatible avec le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.** Elle refuse son assimilation à un métier et souhaite développer ses missions dans un abolitionnisme cohérent, protégeant les personnes prostituées et interdisant tout achat d'acte sexuel.
- ▶ **Fonde ses missions sur une pensée et une pratique de l'égalité et de l'émancipation : le féminisme.** Nous le définissons comme un ensemble de pratiques et d'analyses scientifiques, de mouvements politiques, de pensées philosophiques et sociales qui partagent un but commun : définir, promouvoir et atteindre l'égalité dans tous les domaines entre les femmes et les hommes. L'objectif final est d'abolir l'assujettissement des femmes à la domination masculine et de remettre en question les assignations de genre¹. L'Amicale du Nid *« refuse de négocier les libertés des femmes au nom de particularismes »*² et construit donc ses missions sur une pensée féministe laïque, abolitionniste et universaliste.

1. À partir du sexe biologique, femelle ou mâle, qui est parfois indéterminé à la naissance, se construit le genre, féminin ou masculin, produit de représentations, de rapports de domination qui font culture et norme et qui assignent les femmes et les hommes à des rôles et des fonctions différenciées, souvent dévalorisés pour les femmes et survalorisés pour les hommes. Par exemple, dans le domaine professionnel, on observe que des métiers sont assignés à des genres (femmes : soins des enfants, infirmière, conseillère municipale adjointe aux affaires sociales, etc. / hommes : chef de chantier, mécanicien, adjoint aux finances, etc.)

2. Phrase de Laurence Rossignol, sénatrice, dans une Tribune de l'Obs du 2 octobre 2019. Le contraire du particularisme est l'universalisme.

DES ENGAGEMENTS CONCRÉTISÉS PAR DES ACTIONS

L'Amicale du Nid développe ses missions sur l'ensemble du territoire national.

Ses missions sont dédiées à l'accueil, l'aller-vers, l'orientation et l'accompagnement des personnes majeures et mineures en risque et en situation de prostitution. Elles doivent permettre aux personnes d'accéder à leurs droits et de sortir du système prostitutionnel. Des actions de recherche-action permettent de renforcer la qualité de ces missions et de les élargir.

L'association sensibilise tous les publics et notamment les jeunes, l'objectif étant de transformer le regard social sur la prostitution, de prévenir, et d'éduquer à la vie affective et sexuelle. **Elle forme des professionnel·les en externe et en interne,** pour une prise en charge efficace des personnes accueillies.

Son expertise lui permet, dans certaines conditions, d'étendre son activité à d'autres publics comme les victimes de violence dans le couple, ou de violences sexuelles.

DES PRINCIPES D'ACTION SPÉCIFIQUES À L'ASSOCIATION

Dans la rencontre des personnes en situation de prostitution, l'association ne se positionne ni dans le jugement, ni dans la neutralité. Ne pas être neutre signifie prendre en compte la violence du système prostitutionnel et la responsabilité des agresseurs. Ne pas être neutre, c'est être du côté des victimes dans une relation de partenariat égalitaire.

En renforçant l'autonomie et les potentialités des personnes, le but de l'accompagnement est l'accès au droit commun et à l'insertion sociale. Il comporte la prévention des risques, l'accès à la santé et le renforcement de la citoyenneté.

La connaissance du fonctionnement et des effets du système prostitutionnel irrigue les pratiques professionnelles et l'acte socio-éducatif. Elle permet d'être en position d'écoute proactive et de libérer la parole des personnes accompagnées. Les conséquences de la prostitution conjuguées à la fréquence des violences subies (notamment dans l'enfance) requièrent un travail sur des axes spécifiques et personnalisés. Ces axes doivent être traités en individuel et en collectif.

Dans toutes les missions, les principes d'action sont ceux du féminisme, de la solidarité, de la parole libérée, de l'égalité, de la construction de voies d'émancipation, de la participation, et de la prise en main de son propre cheminement.

Conduit au sein d'une équipe et en partenariat, le travail social doit formaliser ses savoir-faire, les capitaliser, les enrichir par la recherche et les diffuser par la formation. Les savoir-faire développés dans les différents établissements sont donc mutualisés afin de renforcer la spécificité du travail social de l'Amicale du Nid et de pouvoir les transférer à d'autres types de violences sexuelles et sexistes. Ils permettent aussi de participer à la responsabilisation des « prostitueurs » depuis la place que l'association a choisie : celle des victimes.

DES MISSIONS À DÉVELOPPER

Le développement des missions et des actions de l'association passe par la création de nouveaux établissements, l'extension des actions envers les victimes de violences de genre, envers les mineur-es, et de celles ayant trait à la prévention du risque prostitutionnel.

Ce développement nécessite que des moyens soient affectés au plaidoyer abolitionniste pour l'application de la loi et le développement de la lutte contre le système prostitutionnel en France et dans le monde.

Ce développement requiert également l'action de soutien et de proposition d'un siège disposant de moyens suffisants, construisant et renforçant la mutualisation entre les établissements et les services internes, et préservant l'existence de l'association. La mutualisation offre un service amélioré aux personnes accompagnées via la mise en commun de moyens humains, matériels et pédagogiques. À l'extérieur, elle ne peut s'associer qu'avec des partenaires dont le projet est compatible avec celui de l'Amicale du Nid.

Le monde politique semble prendre conscience de la nécessité de développer dans notre pays la formation, la sensibilisation sur la prostitution ainsi que la prévention auprès des enfants et des jeunes. Cette évolution appelle l'association à redimensionner ses initiatives dans ce domaine.

Il s'agit d'élargir le champ d'action, d'accroître les moyens et de renforcer les compétences au niveau national pour répondre à une demande croissante et nouvelle :

- ▶ **Formation d'acteur-trices sociaux-ales** axée sur le système prostitutionnel, le repérage des situations à risque et les actions de prévention.
- ▶ **Sensibilisation d'intervenant-es auprès des jeunes** pour prévenir les comportements pouvant conduire à une situation prostitutionnelle ou au risque de devenir client.

Il s'agit enfin de mener des actions de recherche et développement pour améliorer l'efficacité de ces actions et d'en communiquer les résultats.

ANALYSE DE LA PROSTITUTION

DÉFINITION DE LA PROSTITUTION

Nous reprenons les termes de la loi du 13 avril 2016 pour définir la prostitution :

« Prostitution : le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage ».

Cette définition change radicalement de l'approche courante qui n'envisage la prostitution que du côté de la personne qui vend l'usage de son corps.

Elle introduit immédiatement la dimension de la domination et de la violence en ce sens que le client achète l'usage du corps d'un enfant, d'une femme ou d'un homme pour sa jouissance personnelle et impose un rapport sexuel pour lequel le désir de la personne prostituée dominée n'existe pas.

La prostitution est une violence qui s'inscrit dans un double rapport de domination :

- ▶ **Celui des hommes sur les femmes, sur les enfants, ou sur certains hommes dominés**
Un des ingrédients de cette domination est l'idée que la pulsion sexuelle masculine devrait être obligatoirement assouvie par n'importe quels moyens.
- ▶ **Celui entre un « client » qui a de l'argent et des personnes qui en ont besoin**
Ce besoin d'argent provient d'origines diverses comme la pauvreté, la précarité ou la désaffiliation sociale. Le « client » de la prostitution est à l'origine de la prostitution. Proxénètes et trafiquants exerçant aussi leur domination, organisent le marché de la sexualité tarifée.

« Quand les gens me posent des questions sur la violence dans la prostitution, je crois qu'ils sont à côté du vrai enjeu. Ce que ne comprennent pas ces personnes c'est le fait que l'acte lui-même est violent, que même l'homme le plus gentil qui ait touché mon corps était violent. Et d'une certaine façon c'était pire parce qu'il était plus malhonnête que celui qui me frappait à la tête et qui au moins me disait ce qu'il pensait de moi. »

Rachel Moran¹ fondatrice du Mouvement des Survivantes.

Le consentement apparent des personnes en situation de prostitution a pour origine des histoires de vie particulières et difficiles. Il peut provenir d'une exposition antérieure à toutes sortes de violences psychologiques, physiques, sexuelles mais aussi sociales, de fragilités et d'une mésestime de soi produites par des traumatismes. Ainsi la prostitution est une violence et les personnes prostituées en sont les victimes. Les « clients » et les proxénètes constituent le **système prostitueur.**

1. *Paid for*, Rachel Moran, 2013, ed. Gill et Macmillan.

« Une expérience insoutenable, j'ai ressenti la prostitution comme un viol ou plutôt des viols incessants, comme la destruction et l'anéantissement d'une partie de moi-même. »

Laurence Noelle² prostituée à l'âge de 17 ans dans la rue Saint-Denis à Paris par un réseau de proxénètes. Elle avait jusqu'à 30 clients par nuit.

Le système prostitutionnel comprend tous-tes les acteur-ices de la prostitution, toutes les formes de « commerce sexuel », et toutes les institutions qui les favorisent : en particulier la prostitution et la pornographie, prostitution filmée qui a le triste avantage de laisser publiques, par le biais de contrats, les images d'actes d'humiliation subis par les victimes pendant des années. Cette qualification de la prostitution demande quelques analyses complémentaires pour que la complexité du phénomène et l'identification des risques soient prises en compte dans les missions de l'Amicale du Nid.

LA HIÉRARCHIE DES SEXES ET LA DOMINATION MASCULINE

Dans un pays comme la France, les inégalités de droits les plus flagrantes entre les femmes et les hommes ont été supprimées au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. S'en est dégagé un consensus sociétal sur la dénonciation et la répression des violences à l'encontre des femmes, en particulier les agressions sexuelles, les viols et les violences conjugales.

Pour la question de la prostitution, il n'en allait pas de même. Pourtant, la violence physique, sexuelle, psychique et symbolique qu'est la prostitution, provient de l'appropriation du corps de femmes et d'hommes au bénéfice du pouvoir et de la satisfaction sexuelle des hommes. Dans toutes les sociétés, les rapports de sexe sont construits sur la domination masculine³. Ces rapports conditionnent les règles de vie en société.

Aujourd'hui dans beaucoup de sociétés, un travail de déconstruction du masculin et du féminin s'opère, remettant en question cette hiérarchie dans bien des domaines, mais elle persiste dans celui de la prostitution. Il y a là un pouvoir des hommes non remis en question à cause des trois idées suivantes : que le désir masculin est par nature irrépessible, qu'il doit trouver des corps pour l'assouvir, et que cela est légitime. Ce pouvoir s'exerce aussi dans le mariage, c'est pourquoi le viol y a été reconnu.

Les mythes et préjugés dans ce domaine ont la vie dure. Aussi, un énorme travail d'éducation reste à entreprendre pour délégitimer la prostitution et la nommer pour ce qu'elle est : une violence de genre à l'égard des personnes qui la subissent, et un facteur de déshumanisation des clients prostitueurs.

C'est pourquoi il faudra faire appel de manière approfondie à l'analyse des rapports sociaux de sexe et des conséquences des violences sexuelles dans les programmes de formation et de prévention de l'Amicale du Nid, à partir d'un corpus scientifique alimenté d'analyses féministes publiées ces quarante dernières années.

2. *Renâitre de ses hontes*, Laurence Noelle, 2013, Ed. Le Passeur.

3. Françoise Héritier (*La valence différentielle des sexes*), Pierre BOURDIEU (*La domination masculine*), Colette Guillaumin (*L'appropriation du groupe des femmes par le groupe des hommes*), Christine Delphy (*Le patriarcat, ennemi principal*).

L'EXPLOITATION DES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES

La pauvreté constitue un facteur de vulnérabilité propice au système prostitutionnel. Très souvent, les personnes en situation de prostitution sont dans le besoin, qu'elles soient migrantes ou non.

Dans les pays où le niveau de vie est faible, un « colonialisme prostitutionnel » est organisé au profit des hommes de pays riches. Il s'agit d'une part du tourisme sexuel et d'autre part de pratiques qui amènent de très nombreuses victimes dans les pays où les proxénètes sont nombreux. Des annonces trompeuses poussent des femmes à quitter leur pays pour un mieux vivre (Europe Centrale et de l'Est, Chine, Afrique subsaharienne, Amérique du Sud). Et surtout s'exercent souvent, à la fois une pression physique ou morale de la part des familles, et des pratiques coercitives violentes des trafiquants. En France, l'augmentation de la pauvreté et de la précarité des jeunes accroît le risque prostitutionnel.

Par ailleurs, le contexte d'un système marchand d'hypersexualisation et de consumérisme a renforcé les facteurs fragilisants. Ce système utilise les désirs de consommation (et crée la recherche d'argent) comme vecteurs de paraître et d'être, déforme les représentations de la sexualité par la pornographie et montrent souvent les rapports entre filles et garçons comme violents. La marchandisation généralisée facilite l'accès des clients à des corps-objets, dans la négation de l'autre.

L'argent gagné dans la prostitution est d'abord celui gagné par les proxénètes et trafiquants. Cet argent profite à d'autres trafics et produit de la mise en servitude. Par ailleurs la prostitution réglementée représente une part importante du PIB de certains pays (5 à 6% du PIB des Pays-Bas).

La prostitution est un marché de dupes ; échange inégal s'il en est, et provoquant de la souffrance. Les clients paient et s'en vont, voulant croire en la liberté et en la jouissance de la personne qu'ils chosifient. Certaines personnes prostituées pensent gagner leur vie et la détruisent ainsi. Beaucoup aussi donnent l'argent gagné à leur famille.

« Je voudrais faire passer le message à toutes celles qui font ça juste pour aider, on peut pas résoudre le problème de toute la famille, on va mourir. C'est parce qu'on va tomber toujours sur des gens comme ça et fermer nos gueules parce qu'il faut aider la famille mais nous sommes pas nées pour ça, on est bien venues au monde comme tous les enfants et pas pour nous obliger à nous forcer le corps ».

Une femme accompagnée par l'Amicale du Nid.

L'AUGMENTATION DE LA PROSTITUTION DES MINEUR-ES

L'Amicale du Nid a toujours porté attention aux personnes mineur-es concerné-es par la prostitution, qu'il s'agisse des enfants des femmes accompagnées ou des personnes mineur-es en situation ou en risque de prostitution. Cette attention a été intégrée dans les statuts de l'association en 2010.

Le nombre d'enfants (les enfants des femmes accompagnées) **et le nombre de mineur-es en situation de prostitution que nous rencontrons et pour lesquels l'association est appelée en tant qu'experte ne cessent de croître.** Le nombre de très jeunes adultes en situation de prostitution croît aussi.

La prostitution des mineur-es fait partie du même système d'exploitation sexuelle que celui des adultes ; celui de la domination masculine et des inégalités sociales auquel il faut ajouter l'indifférence des États envers les enfants migrants.

Les « clients » cherchent des victimes de plus en plus jeunes, et passent souvent par le biais de proxénètes et de trafiquants. L'offre et la demande des prostitueurs sont tout aussi explicites sur le territoire français qu'à l'étranger. Très souvent, les jeunes victimes du système prostitutionnel restent dans cette situation en tant qu'adultes. La fréquence d'entrée dans la prostitution est maximale entre 13 et 14 ans¹.

Parce que la puissance publique a obligation de protéger les mineur-es, le régime abolitionniste français fait une exception et interdit la prostitution des mineur-es depuis la loi du 4 mars 2002². Cette interdiction est confirmée par la loi de 2016 et entraîne des sanctions plus importantes pour les clients, que leurs actes soient commis en France ou à l'étranger. L'obligation de protection des enfants implique signalement et information préoccupante. De plus la prostitution des mineur-es renvoie au crime de pédocriminalité.

Le cadre d'intervention de l'Amicale du Nid est donc spécifique et passe par le partenariat avec les institutions de protection des enfants (Aide sociale à l'enfance, etc.).

Par ailleurs, l'association développe des actions de sensibilisation et des campagnes de prévention à destination des jeunes.

LA CONSIDÉRATION DES PERSONNES COMME VICTIMES

Reconnaître une personne comme victime, c'est reconnaître qu'elle est sujet de droit. Droit à son intégrité, droit à ce que soient reconnus les préjudices subis.

Les préjudices subis peuvent être de plusieurs natures : violences dans l'enfance et dans l'adolescence (abandons, éviction, homophobie, violences psychologiques et physiques, violences sexuelles dont inceste), violence de l'exil, de l'errance et de la pauvreté, violence de la prostitution elle-même et de tout ce qui l'entoure (violences des proxénètes, violences de clients, viols, injures, violences policières).

Reconnaître une personne prostituée comme victime, c'est lui permettre de ne pas retourner la culpabilité contre elle-même, lui permettre de comprendre ce qui lui est arrivé.

Il s'agit de comprendre comment et pourquoi certaines décisions ont été prises dans un contexte socialement contraint. Il s'agit également de comprendre comment les traumatismes subis la fragilisent et l'amènent à revivre sa souffrance. Enfin, il s'agit de lui permettre de dénouer l'emprise du système prostitutionnel.

1. *Traite, prostitution, inégalité*, Catharine MacKinnon, 2014

2. La loi du 4 mars 2002 (2002-305) sanctionne la personne coupable de prostitution sur mineur-es de trois ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende.

Reconnaître une personne prostituée comme victime, c'est lui permettre d'en parler et d'en faire l'analyse et ainsi de pouvoir entamer une reconstruction.

La reconstruction doit être faite dans le respect du rythme de la personne, avec un accompagnement global (prise en charge de sa santé psychologique et physique, droit au séjour, droit au logement, accès à l'emploi etc.).

Essentiellement effectué par des travailleur-es sociaux-ales, l'accompagnement individuel et collectif permet de rendre effectifs les droits de la personne, de la considérer comme un sujet à part entière qui porte une histoire individuelle inscrite dans des rapports sociaux déterminés. **Experte de sa propre vie, la personne victime du système prostitutionnel participe pleinement à cette relation d'accompagnement qui est un véritable partenariat de personnes égales pour construire le chemin vers la reconstruction et la sortie de la prostitution. Telle est la démarche d'un accompagnement féministe.**

Pour reconnaître socialement une situation de victime, faut-il encore que les auteurs de la violence soient nommés, et que la société et le législateur en tirent les conclusions juridiques, sociales et politiques nécessaires. Il serait injuste et stigmatisant d'attribuer aux personnes prostituées la cause de ce système de violence en les enfermant dans une trajectoire totalement individualisée. Cela alimenterait l'illusion que ce qu'elles vivent est seulement de l'ordre du privé et du choix, alors que ce qu'elles vivent est le produit d'une organisation sociale et de rapports sociaux spécifiques.

Parler et questionner les violences que l'on a subies permet de redevenir le sujet de sa propre existence, et de pouvoir recouvrer et mettre en œuvre son désir et son autonomie.

Le fait d'être victime à un moment de sa vie ne signifie pas être victime à vie.

POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE COHÉRENTE ET EFFECTIVE

Selon l'ordonnance 60-1246 de 1960, des services de prévention et de réadaptation sociale devaient être créés dans chaque département. Ceci n'a jamais été appliqué.

Compte-tenu de la banalisation de la prostitution, de la continuation de la traite des êtres humains et de l'apparition de nouvelles formes de prostitution, les besoins d'accompagnement et de mise hors danger, sont loin d'être satisfaits et les financements ne sont pas à la hauteur des besoins.

Pour l'Amicale du Nid, l'abolition du système prostitutionnel signifie nécessairement une politique publique cohérente, globale et effective :

- ▶ **Pour construire de véritables réponses permettant de sortir de la prostitution :**
Supprimer toutes mesures répressives à l'encontre des personnes prostituées.
Leur ouvrir des droits effectifs, y compris le droit au séjour pour les personnes étrangères.
- ▶ **Pour pénaliser les proxénètes :**
Renforcer la lutte contre le proxénétisme et le trafic international.
Interdire tout achat sexuel et en donner du sens à la sanction.
- ▶ **Pour éduquer à l'égalité entre les femmes et les hommes, et à une sexualité libre et respectueuse de l'autre ;** et pour informer et former sur la réalité de la prostitution pour prévenir les risques prostitutionnels.

Cette politique doit être accompagnée par la mise en place d'un observatoire sur la prostitution et de moyens alloués à la recherche. Le phénomène gagnera ainsi à être mieux connu et mieux combattu, en particulier celui qui concerne les mineur-es.

Si elle est pleinement appliquée, la loi du 13 avril 2016 permettra de mettre en œuvre une grande partie de ces principes :

- ▶ **La création des commissions départementales** chargées « d'organiser et de coordonner l'action en faveur des victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite » signifie bien qu'il s'agit d'une politique publique.
- ▶ **La suppression du délit de racolage passif** et l'emploi systématique du terme « victimes de la prostitution, de proxénétisme ou de traite » reconnaît aux personnes en situation de prostitution le statut de victimes du système.
- ▶ **Le parcours de sortie de prostitution**, même s'il ne répond pas à toutes les situations, permet l'ouverture de droits au séjour et peut constituer un appui à l'insertion, si des moyens suffisants lui sont attribués.
- ▶ **La pénalisation de l'acheteur** n'est qu'une contravention de 5^e classe mais donne un signal fort pour un changement de regard sur le système prostitutionnel.
- ▶ **Le volet prévention de la loi**, s'il est mis en place, répond aux principes inscrits dans ce projet associatif.

L'association est l'un-e des acteur-trices majeur-es de cette politique publique pour les volets d'accompagnement, de prévention et de formation :

- ▶ **Elle développe ses missions à partir de salarié-es formé-es dans des professions spécialisées, muni-es des compétences nécessaires à la spécificité de la prostitution (accompagnement global pluridisciplinaire vers la sortie de la prostitution et hébergement).** L'action des professionnel·les peut être complétée par des actions bénévoles définies et encadrées par une charte interne.
- ▶ **Elle assume ses missions à partir de ses valeurs, et en délégation de service public.** Pour cette raison, elle tient à ce que ses activités et le fonctionnement de ses établissements soient financés par des fonds publics. Pour l'État, les collectivités locales et les collectivités territoriales, ces actions sont financées en application de leurs politiques sociales, leurs politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, leurs politiques de santé, et de la loi de renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel.

L'association répond aux appels d'offre nationaux, européens et internationaux. Elle développe parallèlement d'autres sources de financement comme la vente d'actions de formations. L'insuffisance des financements publics par rapport aux besoins oblige l'association à chercher des financements complémentaires. Sont envisagés appels aux dons privés, appels aux dons des fondations (de préférence familiales), et levées de fonds dans le public. Ces financements doivent alors respecter la limite de 25% du budget global.

